



Province de Québec
Municipalité de Caplan

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Avis public est par la présente donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, le 14 septembre 2026, à 20 heures, à la Salle Multifonctionnelle.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure suivante** :

Nature et effet : Régulariser la superficie du garage ayant 104 m², alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale de 67 m². Régulariser la superficie de la remise ayant 32,1 m², alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale de 22,3 m².

Identification du site concerné : 355, boulevard Perron Ouest - Lots 5 382 294 et 5 382 368 du cadastre du Québec.

Une présentation détaillée de la demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan à l'adresse www.municipalitecaplan.com

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Caplan, ce 13 août 2026

Jade Boissonneault

Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, résidant à Caplan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits suivants à Caplan :
à la caisse Desjardins
au centre municipal
Internet

Affiché le 13 août 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 août 2026.

Jade Boissonneault

Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière